

Séance du mardi 13 décembre 2022

Date de la convocation: 07/12/2022

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 6

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON

Votants: 9

Secrétaire de séance:

Jean Marc DUREY

Représentés: Emmanuel VERILHAC, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Excusés:

Absents:

Objet: Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet - DE_2022_61

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail suite au départ en retraite de l'agent en charge de la gestion des cimetières, des loyers communaux et de la rédaction des actes en la forme administrative, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi de l'adjoint administratif créé par délibération en date du 10 octobre 2019

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle :

- Ne modifie pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi

Et

- N'a pas pour conséquence la perte de l'affiliation du fonctionnaire concerné à la CNRACL (seuil d'affiliation 28 h par semaine)

Le Maire propose à l'assemblée :

De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 1^{er} janvier 2023 de la façon suivante :

- ancienne durée hebdomadaire : 29
- nouvelle durée hebdomadaire : 31

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet.

Vu le tableau des emplois,

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/12/2022 007-210701470-20221213-DE_2022_61-DE

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/12/2022 007-210701470-20221213-DE_2022_61-DE